

AV3

Projet de réfection du mur de soutènement
en amont du barrage Simon-Sicard à Montréal

6211-01-038



Source : Hydro-Québec

Compte rendu de la période d'information publique du 18 mars au 17 avril 2026

Projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 à Montréal

Initiateur du projet : Hydro-Québec



INFORMER



CONSULTER



ENQUÊTER



AVISER

Bureau
d'audiences publiques
sur l'environnement

Québec

La période d'information publique concernant le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard – Phase 2 sur le territoire de la ville de Montréal par Hydro-Québec a pris fin le 17 avril 2026. Conformément au mandat qui lui a été confié le 26 février 2026 et en vertu de l'article 10 du *Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets* (Q-2, r. 23.1), le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a annoncé, par communiqué de presse, le début de la période d'information publique.

Le projet

Justification et description

Hydro-Québec souhaite poursuivre la réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard sur la rivière des Prairies à Montréal. D'une longueur de 1,3 km, cette structure soutient et protège la berge de Montréal et empêche l'inondation des basses terres urbanisées. Elle fait partie de l'aménagement hydroélectrique Rivière-des-Prairies, dont la construction remonte à 1929.

Des travaux de mise aux normes ont déjà été réalisés en 2018 et 2019 dans les zones prioritaires. Le présent projet prévoit la réfection du mur de soutènement aux abords du parc Louis-Hébert, de la résidence Ignace-Bourget et de l'église de La Visitation. Les tronçons concernés, où les structures vieillissantes présentent des signes de détérioration, totalisent une longueur d'environ 730 mètres.

Ces travaux nécessiteraient un investissement de 86 M\$ et seraient réalisés entre 2027 et 2029.

(Extrait du [site Web du BAPE](#))

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information publique proviennent de l'information colligée lors de la séance publique d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

L'aménagement proposé

- ▶ L'enrochement : durée de vie de l'ouvrage, hauteur du mur, grosseur des pierres utilisées;
- ▶ L'empiètement de l'enrochement dans la rivière;
- ▶ La végétalisation : choix de cette option pour la phase 2;
- ▶ Le plan d'entretien des berges végétalisées pendant et après la période de suivi par l'initiateur;
- ▶ L'incidence du projet sur l'érosion des berges dans d'autres secteurs;
- ▶ L'importance de l'entretien des fosses aquatiques, particulièrement après les tempêtes pour éviter les mauvaises odeurs;
- ▶ La responsabilité de l'entretien des fosses aquatiques;
- ▶ Les clôtures longeant le mur à certains endroits;
- ▶ L'accès à la rivière pour les citoyens et les citoyennes.

Les travaux

- ▶ Les apprentissages de la première phase des travaux en ce qui concerne les camions : effets sur le stationnement et demande d'éviter de laisser les moteurs tourner;
- ▶ Le camionnage et le plan de circulation pendant les travaux;
- ▶ Les horaires et la durée des travaux selon les secteurs;
- ▶ La suggestion d'effectuer le transport des matériaux par la rivière et non par la route;
- ▶ L'incidence de la vibration sur les immeubles dans la zone des travaux;
- ▶ La coupe d'arbres et les espèces choisies pour le reboisement;
- ▶ La contribution du projet à la connectivité écologique du corridor riverain de la rivière des Prairies.

Le drainage

- ▶ Le drainage des terrains adjacents pour éviter les inondations de la promenade sur les berges;
- ▶ Les solutions proposées pour les inondations (pente négative, pompage);
- ▶ La coordination des travaux avec la Ville de Montréal pour régler les problèmes d'inondation et de geysers dans le secteur.

Les moyens de communication et les relations avec la Ville de Montréal

- ▶ Les moyens de communication possibles pour les riverains et les riveraines : contacts auprès d'Hydro-Québec et de la Ville;
- ▶ La collaboration entre Hydro-Québec et la Ville pour la coordination des travaux.

La compensation

- ▶ L'explication des mesures de compensation en dehors du site du projet;
- ▶ La possibilité de considérer comme une forme de compensation pour le milieu humain les mesures de compensation pour le prolongement de l'émissaire Curotte;
- ▶ L'évitement ou la compensation de l'habitat du poisson, évaluation de l'efficacité.

Les autres préoccupations

- ▶ La comparaison du coût du prolongement de l'émissaire Curotte par rapport au coût d'installation des pieux dans la rivière des Prairies;
- ▶ L'augmentation des coûts induite par la multiplication des normes;
- ▶ La consultation sur la contribution communautaire et la marche à suivre pour soumettre des projets;
- ▶ La consultation des communautés autochtones;
- ▶ La contamination des sédiments et qui en est le propriétaire.

[Visionner la séance publique d'information](#) pour prendre connaissance des échanges entre les citoyens et Hydro-Québec sur les sujets mentionnés ci-dessus.

Les activités d'information et de communication

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation sur le projet, les communautés mohawks de Kahnawake, d'Akwesasne et de Kanésatake étaient susceptibles d'être touchées par le projet. Afin d'informer les communautés, ses représentants ont été ajoutés à la liste d'envoi du BAPE de manière à les tenir informés de la tenue de la période d'information publique.

La séance publique d'information

Date	Mardi 31 mars 2026 à 19 h
Lieu	Institut des communications graphiques et de l'imprimabilité
BAPE : animation	Karine Lavoie
BAPE : modération	Karine Lavoie Mathieu Giroux et Mayeul Garitey
Initiateur du projet	Hydro-Québec
Assistance en salle	32 personnes
Assistance en ligne	9 personnes
Durée	3 h
Nombre de questions posées	50

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Le BAPE diffuse des communiqués de presse afin d'informer la population et les médias des activités d'information organisées dans le cadre de ses différents dossiers.

Un [premier communiqué de presse](#) a été publié le 9 mars 2026 afin d'annoncer le début de la période d'information publique.

Un [deuxième communiqué de presse](#) a été publié le 18 mars 2026 afin d'annoncer la date, l'heure et le lieu de la séance publique d'information. Le déroulement et l'objectif de la période d'information publique étaient également mentionnés. Un rappel de ce communiqué a été diffusé le matin du 31 mars 2026, date de la séance publique d'information.

Le site Web

Les communiqués de presse ont été déposés sur le site Web du BAPE, ainsi que l'ensemble des documents du projet, tels que l'étude d'impact, son résumé et la lettre-mandat du ministre. Ces documents sont accessibles par un hyperlien menant vers le [Registre des évaluations environnementales](#) sous la responsabilité du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

Les publications dans les médias sociaux

Le BAPE utilise les médias sociaux pour informer la population locale, régionale et nationale des différents dossiers qui lui sont confiés par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs. Durant cette période d'information publique, le BAPE a eu recours aux plateformes [Facebook](#), [X](#) et [LinkedIn](#) pour informer la population.

Facebook – 7 304 abonnés – 4 publications et 1 diffusion

- Le BAPE a rejoint 1 324 personnes en moyenne par publication.

X – 3 466 abonnés – 3 publications

- L'organisme a rejoint 344 personnes en moyenne par publication.

LinkedIn – 2 289 abonnés – 1 publication

- L'organisme a rejoint 344 personnes avec son unique publication.

Relations publiques

Pour chacune des périodes d'information publiques, comme celle sur le projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, le BAPE met sur pied une liste d'envoi afin d'informer les acteurs du milieu touchés par le projet et les personnes pouvant être concernées ou intéressées par celui-ci.

Dans le cadre de cette période d'information, ce sont 225 personnes, groupes, organismes et municipalités qui ont été avisés par courriel des démarches du BAPE, par le relais des communiqués de presse notamment.

Relais d'information

Afin que l'information soit rendue disponible au plus grand nombre de personnes touchées ou concernées par le projet, le BAPE fait des démarches auprès des municipalités, des MRC ou des agglomérations dans le milieu visé afin qu'elles relaient, de façon volontaire, les détails concernant la période d'information publique et la séance publique d'information.

Dans le cadre du projet de réfection du mur de soutènement en amont du barrage Simon-Sicard, le BAPE a demandé à l'initiateur du projet d'envoyer une lettre par courriel à une vingtaine de personnes qu'il avait déjà informées ou consultées à ce sujet. Il a également approché l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, les organismes à vocation communautaire et les établissements d'enseignement afin de transmettre, sur leurs différentes plateformes, les informations du BAPE.

La parution de l'avis public par l'initiateur

Conformément à l'article 11 du [Règlement relatif à l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement de certains projets](#), l'initiateur du projet doit publier un avis public dans un hebdomadaire ou un quotidien distribué dans la région où le projet est susceptible d'être réalisé, et ce, avant le début de la période d'information publique.

Date	Quotidien et hebdomadaire
12 mars 2026	<i>Le Journal des voisins</i>
17 mars 2026	<i>La Presse Plus</i>

Relations avec les médias

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information publique. À la suite de la diffusion du communiqué de presse annonçant cette période et la séance publique d'information du 31 mars 2026, quatre articles ont été publiés dans l'hebdomadaire le *Journal des voisins*. Ces articles ont abordé notamment la séance publique d'information, les répercussions du projet sur l'environnement, les préoccupations citoyennes et la possibilité de demander un examen public du projet.

Québec, le 23 avril 2026

Karine Lavoie, conseillère en communication et chargée du dossier
Avec la collaboration de Mayeul Garitey, conseiller en communication